

Certificat d'immatriculation

Nouveau véhicule

Pièces à fournir :

- demande d'immatriculation remplie et signée
- original du certificat de cession (de vente)
- certificat d'immatriculation barré, daté et signé par le vendeur (ex-carte grise)
- pièce d'identité en cours de validité
- justificatif de domicile du demandeur de moins de 3 mois
- contrôle technique de moins de 6 mois (pour les véhicules de plus de 4 ans)
- pour les entreprises, un K bis de moins de 3 mois
- chèque bancaire (à l'ordre du Trésor Public)
- prévoir la taxe additionnelle de pollution pour les voitures particulières mises en circulation depuis le 1^{er} juin 2004

Ne pas jeter sur la voie publique